



INTER CODEP

GENERALITES :

La compétition Inter Comités Départementaux est organisée par le Comité Régional Poitou-Charentes. C'est une compétition par équipe dont le format compétitif unique, ne se retrouve dans aucune autre compétition. L'Inter CODEP concerne deux disciplines.

-  La Gymnastique Artistique Féminine.
-  La Gymnastique Artistique Masculine.








TITRE ET CHALLENGE :

L'équipe vainqueur de chaque discipline sera déclarée Championne Régionale INTER CODEP et se verra remettre un Challenge propre à sa discipline, qu'elle devra remettre en jeux la saison suivante.

-  GAF : Challenge Micheline BLATEAU
-  GAM : Challenge Raoul BOUCHAUD

COMPOSITION :

Gymnastique Artistique Féminine :

-  Equipe de 9 gymnastes (3 Imposé ; 3 Libre FED ; 3 Nat. B)
-  1 gymnaste par catégorie obligatoire (B/M/C/J/S).
-  2 Imposé, 2 Libre FED et 2 Nat. B passent à l'agrès.
-  Les 6 notes à chaque agrès comptent.
-  Chaque équipe peut utiliser 2 "JOKER" pendant la rencontre (voir définition).
-  Maximum 2 entraîneurs
-  4 juges (1 N°4 ; 1 N°3C1 ; 2 N2)

Titre de la compétition	Poussine			Benjamine		Minime		Cadette		Junior		Senior	Programme	Nombre de gymnastes
	2003	2002	2001	2000	99	98	97	96	95	94	93	92 et avant		
Inter CODEP							Minimes ² /Cadettes/Juniors/Senior						C1 FIG	3/2/2
							Minimes/Cadettes/Juniors/Seniors						Libres FED	3/2/2
				Benjamines/Minimes										Imposés A à G

Gymnastique Artistique Masculine :

- Equipe de 9 gymnastes (5 Imposé ; 4 Libre Zone)
- 1 gymnaste par catégorie obligatoire (B/M/C/J/S)
- 3 Imposé et 3 Libre Zone passent à l'agrès.
- Les 6 notes à chaque agrès comptent.
- Chaque équipe peut utiliser 2 "JOKER" pendant la rencontre (voir définition).
- Maximum 2 entraîneurs.
- 4 juges (2 N°2 ; 2 N°1)

Titre de la compétition	Poussin			Benjamin		Minime		Cadet		Junior			Senior	Programme	Nombre de gymnastes
	2003	2002	2001	2000	99	98	97	96	95	94	93	92	91 et avant		
Inter CODEP						Minimes/Cadets/Juniors/Seniors							LIBRE ZONE OUEST	4/3/3	
				Benjamins/Minimes/Cadets										Imposés A à G	5/3/3

LE JOKER :

Définition :

C'est la possibilité de remplacer une des notes obtenues. L'équipe peut utiliser deux JOKER maximum pendant la compétition.

Quelle que soit la note obtenue par le JOKER, celle-ci est prise en compte pour le calcul du total à l'agrès de l'équipe.

Les deux JOKER peuvent être utilisés au même agrès.

NOTA : un gymnaste ne peut pas concourir deux fois au même agrès.

Modalités d'utilisation :

Une fois les six passages effectués à l'agrès et les six notes obtenues, l'entraîneur signale à la direction du concours et au jury concerné, qu'il désire utiliser un JOKER.

L'entraîneur signe sur la feuille d'atelier en face de la note à remplacer. Seul un gymnaste de la même catégorie peut être le JOKER.

Le JOKER passe, sa note rentre dans les six à comptabiliser à l'agrès.